

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 08 DECEMBRE 2022

Convocations adressées le : 01 décembre 2022
Nombre de délégués titulaires présents : 06
Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 03
Nombre de pouvoirs attribués : 01
Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 10
Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Christophe BOULANGER ; Alain BENARD ; Emmanuel DENIS ;
Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Michel GILLOT ; Laurent RAYMOND.

Suppléants à voix délibérative :

Lionel AUDIGER ; Nathalie SAVATON ; Gérard SERER.

Suppléants sans voix délibérative :

Régis SALIC.

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Laurent RAYMOND pour Emmanuel FRANCOIS.

Absents excusés :

Frédéric AUGIS ; Emmanuel FRANCOIS ; Christian GATARD ;
Patrick LEFRANCOIS, Sébastien MARAIS ; Brigitte PINEAU, Wilfried SCHWARTZ.

Secrétaire de séance :

Alain BENARD.

C 22/12/02 – MOBILITES DOUCES – APPROBATION DE LA CONVENTION DE DEVELOPPEMENT D'UNE LOGISTIQUE URBAINE DURABLE ET A FAIBLE EMISSION

Monsieur Christophe BOULANGER, 1^{ER} Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

La logistique urbaine est entendue comme l'ensemble des activités de transport, d'acheminement et d'enlèvement de marchandises en ville. Cette dernière permet notamment d'assurer l'approvisionnement au quotidien des commerces, des entreprises, des chantiers, des administrations, des équipements publics, des particuliers, ainsi que l'enlèvement des déchets et des objets à recycler. Elle est une fonction essentielle de l'économie d'un territoire.

Ces activités génèrent 30% des gaz à effet de serre et 40% des émissions de particules fines. C'est aussi 50% de la consommation de gazole en ville et 30% de l'utilisation de la voirie. Dans un contexte réglementaire de plus en plus contraint (approbation d'une zone à faible émission au 31 décembre 2024, baisse des émissions de gaz à effet de serre de 50% en 2030) et face à une augmentation du volume et de la fréquence des tournées en ville liée notamment à l'essor du e-commerce et du circuit de seconde main, elles constituent ainsi de véritables enjeux en matière d'environnement (pollution de l'air) mais également de qualité de vie en ville (congestion automobile, bruit) et de consommation foncière.

Une étude menée en 2012-13 a révélée des conditions de livraisons globalement satisfaisantes sur la Métropole avec néanmoins deux secteurs plus contraints à Tours Centre (particulièrement les rues de Bordeaux, Nationale, Marceau et Etienne Pallu) et Tours Nord avec l'avenue André Maginot. Les principaux dysfonctionnements identifiés portaient en priorité sur les aires de livraisons qui, dans leur grande majorité, n'étaient pas respectées et principalement dans la Ville de Tours.

Les principales conclusions de cette étude ont appuyé la rédaction du volet marchandises du Plan de Déplacements Urbains actuel porté par le Syndicat des Mobilités de Touraine. En effet, parmi la stratégie globale de diminution du trafic automobile, de développement des transports en commun et des modes doux, le plan d'actions du Plan de Déplacements Urbains 2013-2023 détaille plusieurs objectifs destinés à organiser l'approvisionnement de la Métropole, qui restent d'actualité :

- **Préserver les potentialités en matière de fret ferroviaire**
 - o Encourager la reprise du fret ferroviaire (action 46)
- **Elaborer une politique d'approvisionnement de l'agglomération**
 - o Elaborer un schéma directeur logistique (action 47)
 - o Envisager la création d'Espaces Logistiques Urbains (action 48)
 - o Utiliser les modes alternatifs pour la livraison des marchandises (action 49)
 - o Faire évoluer les aires de livraison (action 50)

- **Améliorer le pilotage des politiques de mobilité**
 - o Mettre en place un club logistique (action 62)

Le Groupe La Poste, entreprise publique engagée dans la transition écologique, souhaite s'inscrire à l'échelle nationale dans une dynamique vertueuse, pour tendre vers une logistique urbaine écoresponsable avec l'objectif d'assurer une livraison 100% propre dans 225 villes en Europe dont 22 métropoles françaises, à horizon 2025. Aussi, il est proposé de travailler de manière concertée sur la logistique urbaine durable, dans le cadre d'une convention de partenariat détaillée en annexe, associant le Groupe La Poste, la Ville de Tours, Tours Métropole Val de Loire et le Syndicat des Mobilités de Touraine.

Ainsi, cette convention a pour objet de décrire les engagements visant à concourir à la mise en place d'une politique de logistique urbaine responsable et soutenable dont bénéficieront l'ensemble des opérateurs de logistique urbaine intervenant sur le territoire métropolitain.

Cette convention, proposée à titre gracieux sur une durée de 5 ans, ne présente aucun caractère exclusif. Elle énonce les principaux axes de travail destinés à favoriser l'émergence d'un transport de marchandises plus respectueux :

- Partager les connaissances, enrichir les expertises et encourager l'innovation en logistique urbaine au service de l'action territoriale ;
- Soutenir et contribuer à l'essor de la cyclologistique sur le territoire métropolitain afin d'accroître la part des marchandises transportées en modes doux ;
- Établir un schéma d'implantation cible des sites de logistique urbaine, contribuer à leur développement et favoriser la mutualisation en lien avec le projet stratégique du marché de gros ;
- Proposer et expérimenter des solutions alternatives de mutualisation aux acteurs économiques et aux acteurs publics, par exemple au sein du projet stratégique du marché de gros ;
- Contribuer à réaliser un diagnostic commun de la logistique publique pour les collectivités, partager des solutions et activer le levier de la commande publique au service d'une logistique urbaine durable ;
- Réussir la livraison au premier passage grâce à la complémentarité de la livraison à domicile et d'un maillage de solutions de livraison hors domicile afin de réduire les deuxièmes tournées et d'optimiser l'usage de l'espace public ;
- Accélérer la décarbonation des véhicules de transport de marchandises en ville ;
- Adopter une réglementation adaptée à une logistique urbaine durable et réaliser un schéma optimisé des aires de livraison.

Cette démarche de travail qui associera l'ensemble des directions métropolitaines concernées ainsi que le Syndicat des Mobilités de Touraine (Plan de Mobilité) et le Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle (SCOT), se traduira par la mise en œuvre de différents leviers d'action concrets, centrés sur les priorités du territoire du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Ce périmètre prioritaire de coopération n'est pas limitatif ; en fonction de l'avancement des travaux et de leurs sujets d'intérêt, les parties pourront convenir d'ouvrir d'autres champs d'étude et d'actions au titre de la présente convention et les proposer à la décision du Comité de pilotage.

Le projet de convention est joint en annexe de la présente délibération.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,



Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-10,

Vu le Plan de déplacements Urbains, adopté le 19 décembre 2013,

- **APPROUVE** la convention annexée à la présente délibération
- **AUTORISE** le Président à signer la convention annexée à la présente délibération, et tout document afférent à sa mise en œuvre.

Le Comité adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

<p>Le secrétaire de séance,</p>   <p>Alain BENARD</p>	<p>Pour le Président et par délégation, La Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine,</p>   <p>Laurence MARIN</p>
--	--